

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville tenue par vidéoconférence, considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois, l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, du décret numéro 102-2021, en date du 5 février 2021 et du décret numéro 433-2021, en date du 24 mars 2021, obligeant la tenue de la séance du conseil sans la présence du public, **le jeudi 8 avril 2021, à 15 h**, et à laquelle sont présents :

Madame la préfet Suzanne Roy, madame la mairesse Maud Allaire de Contrecoeur, messieurs les maires Daniel Plouffe de Calixa-Lavallée, Stéphane Williams de Saint-Amable, Martin Damphousse de Varennes et Alexandre Bélisle de Verchères, ainsi que monsieur le conseiller Mario Lemay de Sainte-Julie, formant quorum.

Résolution 2021-04-103

Élimination des matières résiduelles – Mémoire de la Couronne-Sud

CONSIDÉRANT que le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a confié à la Commission de l'environnement le mandat visant à formuler des recommandations portant sur diverses questions touchant l'élimination des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que ce mandat s'inscrit dans un cadre de travail plus large visant à préparer les travaux de la CMM pour l'élaboration d'un projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 (PMGMR);

CONSIDÉRANT que le mandat pour le PMGMR révisé serait lancé à l'hiver 2022;

CONSIDÉRANT qu'une consultation ciblée auprès des municipalités, municipalités régionales de comté (MRC) et autres groupes concernés a été lancée le 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT le « Mémoire de la Couronne-Sud déposé à la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal » soumis aux membres sous le numéro SE/20210408-3.4;

CONSIDÉRANT que ce Mémoire est le fruit d'un travail concerté avec l'ensemble des équipes en gestion des matières résiduelles des six MRC faisant partie de la Couronne-Sud;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER le « Mémoire de la Couronne-Sud déposé à la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal » portant sur le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031, produit en date du 23 mars 2021, tel que soumis aux membres sous le numéro SE/20210408-3.4;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

.../2

Résolution 2021-04-103

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à faire les représentations nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

COPIE certifiée conforme
à Verchères, le 9 avril 2021



Sylvain Berthiaume
Directeur général et secrétaire-trésorier